

Quand il est question des Jeux olympiques et du sport amateur en général, il s'agit dans une grande mesure de jeunes canadiens qui manifestent un goût pour l'aventure et les exploits. Notre avenir sera sans doute tributaire de leurs idéaux, mais nous avons encore notre mot à dire là-dessus, à mon avis. C'est la décision du gouvernement et aussi celle de l'ensemble des Canadiens qui décidera en partie de leur destinée. J'espère du fond du cœur, monsieur le Président, à l'instar de tous mes concitoyens, que, au fil des ans, les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'excellence dans le sport amateur et aux Jeux olympiques nous paraîtront constructifs et valables. J'appuie la motion du député.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Il s'agit de l'autre M. Epp; je croyais que le ministre redemandait la parole!

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir trouvé une solution au problème intéressant que pose le fait d'avoir en commun le même nom, ce qui est déjà quelque chose. En parlant ce matin du projet de loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs, nous aurons l'occasion de constater que nous partageons également le même point de vue.

Je me réjouis d'avoir la possibilité de parler de cette importante mesure si peu de temps après le début de la 33^e législature. Comme je pense avoir également l'occasion de prendre la parole lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je vais réserver pour une date ultérieure mes remarques destinées à mes électeurs et mes observations sur les dernières élections. Aujourd'hui, je voudrais surtout m'en tenir à la question à l'étude.

En premier lieu, je voudrais toutefois féliciter mon homonyme qui assume les responsabilités de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère que ses fonctions lui apporteront beaucoup de satisfaction et qu'il réussira avec bonheur à protéger le système de sécurité sociale de notre pays, ce qui n'est pas une mince tâche.

J'ai également été content de voir le député de York-Ouest (M. Marchi) donner son avis sur cette mesure. Nous attendions avec beaucoup d'impatience que nos amis du caucus libéral nomment leur porte-parole en matière de condition physique et de sport amateur, étant donné que celui-ci ne figurait pas sur la première liste. Comme le député est aussi responsable du multiculturalisme, tout comme moi, nous aurons amplement l'occasion de faire connaissance.

Le projet de loi à l'étude concerne une mesure adoptée lors de la dernière législature. Il s'agissait de créer une société des paris sportifs afin de trouver des fonds non seulement pour les Jeux olympiques de 1988, mais pour divers autres objectifs. L'intention était de récolter de l'argent pour la condition physique et le sport amateur en général, pour subventionner les arts et la culture, notamment certains projets d'immobilisation dans ce secteur, mais pas exclusivement dans ce secteur, et l'on voulait aussi, comme cela a été dit tout à l'heure, pouvoir ainsi subventionner la recherche médicale.

Bien entendu, toutes ces choses revêtent une grande importance pour les Canadiens et méritent un appui substantiel. Néanmoins, le gouvernement précédent avait l'intention de

financer ces importantes activités non pas grâce aux recettes générales de l'État, mais en organisant des paris aux niveaux fédéral et provincial. Il s'agissait en fait de poursuivre des objectifs très louables par des moyens extrêmement contestables.

Il n'a pas beaucoup été question jusqu'à présent dans ce débat du caractère contestable de ces moyens. Je voudrais donc vous faire part de mes propres observations, car je suis en grande partie d'accord avec ce qu'ont dit mes collègues lors de la dernière législature, et même dans les années 70, ainsi qu'avec l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek), que je regrette de ne pas voir ici aujourd'hui.

● (1240)

Je voudrais rappeler les points de vue exposés par divers membres de notre parti par le passé, afin de situer l'importance de ces questions. Vous pardonneriez à l'historien de prendre tellement plaisir à citer des documents au moment où il s'appête à compléter lui-même la documentation. Voici ce qu'a dit en 1976 M. Knowles, qui était alors député de Winnipeg-Nord-Centre, lors du débat sur Loto-Canada:

C'est parce que nous croyons à l'importance de la santé physique, du sport amateur et des loisirs dans la vie canadienne que, selon nous, tout cela devrait être financé au moyen des impôts généraux, d'après la capacité contributive.

Nous ne pensons pas que des aspects de la vie aussi importants que la santé physique, le sport amateur et les loisirs devraient être financés par le jeu, par l'argent des pauvres, plutôt que par les impôts, qui sont prélevés selon la capacité contributive.

Je ne m'étendrai pas sur l'importance de la condition physique et du sport amateur pour nous tous, mais permettez-moi de dire que ces sentiments reflètent parfaitement ma position et celle de mes collègues. Lors du débat sur le projet de loi visant à créer la Société canadienne des paris sportifs que nous nous apprêtons à dissoudre, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a prononcé les paroles suivantes le 18 novembre 1982:

Si nous estimons que la santé et le bien-être des gens sont importants, nous devons être prêts à prendre les engagements financiers nécessaires.

Il ajoutait:

L'objectif de la mesure est clair; elle portera les Canadiens à croire que les gouvernements peuvent, en toute bonne conscience, se servir du jeu pour augmenter leurs recettes. C'est faux, monsieur l'Orateur.

Et plus tard:

Mais quand ici au Canada nous nous engageons à fournir des soins de santé, des services de santé, des moyens adéquats pour les soins de santé à dispenser directement ou par le biais de la recherche, nous jugeons qu'il faut le faire à partir des recettes fiscales. Nous jugeons également que ce financement doit s'effectuer de telle sorte que les responsables s'astreignent à une certaine planification financière, à établir des budgets et à prévoir des sommes pour les années à venir, afin de mener à terme les projets qu'ils ont mis en chantier.

Ces remarques sont extrêmement intéressantes étant donné ce que le ministre a déclaré à propos des questions qu'il a posées à la direction du Conseil de recherches médicales lors d'un autre débat, le 19 avril 1983, l'ancien député de Selkirk-Interlake, M. Sargeant, a dit ceci au sujet de l'influence d'organismes comme la Société des paris sportifs: